

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil de la Ville, à son assemblée du 15 juin 2009, a adopté les règlements suivants :

- 04-047-70** **Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)**
[Place L'Acadie – arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville]
- 04-047-85** **Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)**
[1155, rue Alexandre-DeSève – arrondissement de Ville–Marie]
- 08-013-1** **Règlement modifiant le Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux (08-013)**
L'objet consiste notamment à ajouter une définition d'un milieu naturel, à ajouter un complément à la définition d'ensembles familiaux et à préciser le type de cautionnement d'exécution requis pour la réalisation des travaux.
- 08-052** **Règlement autorisant la construction et l'occupation de plusieurs immeubles résidentiels multifamiliaux sur les lots 324 partie, 324-10, 325-325 à 325-52 du cadastre de la paroisse de Sault-au-Récollet, circonscription foncière de Montréal et 1 985 624 du cadastre du Québec**
- 08-056-1** **Règlement modifiant le Règlement intérieur de la ville sur la délégation du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs à des parcs et équipements identifiés à l'annexe D de la charte (08-056)**
L'objet est de déléguer à l'arrondissement de Ville-Marie l'entretien courant de la Place du Quartier des spectacles
- 08-057-1** **Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2009) (08-057)**
L'objet est de corriger certains tarifs applicables aux documents officiels et d'archives.
- 09-034** **Règlement sur la citation à titre de monument historique de la station-service de Mies van der Rohe, située au 201, rue Berlioz (arrondissement de Verdun)**

09-035

Règlement sur la citation à titre de monument historique de la maison Robert-Bélanger, située au 3900-3902, chemin du Bois-Franc

Ces règlements entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau à la Direction du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Ils peuvent également être consultés en tout temps sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements

Montréal, le 20 juin 2009

Le greffier de la Ville,
M^e Yves Saindon